



Inscription pour les 25 ans

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse complète : _____

Pseudo+numéro de membre 2012 : _____

Adresse mail : _____

Téléphone(facultatif) : _____

Véhicule(s) (année et modèle) : _____

-Je suis membre du club 21 turbo et je m'acquitte de la somme de 15€ par véhicule.*

-Je ne suis pas membre du club 21 turbo et je m'acquitte de la somme de 25€ par véhicule.*

Nombre de véhicule : ____ × 15€ = ____ €*

Nombre de véhicule : ____ × 25€ = ____ €*

Nombre total de participants : _____

Le règlement est à envoyer par chèque ou virement à l'adresse suivante :

**Club 21 turbo France
Apt 13-bat.B
Route de Lévigac
Résidence Clos du Bois D'Auradé
31530 THIL**

*Rayer la mention inutile

Règlement

Article 1 : Définition

Le club **21 turbo France** organise les 18 et 19 Mai 2012 « les 25 ans de la renault 21 turbo ». Cette manifestation aura lieu à Coursan-en-Othe le vendredi et le Samedi. Plusieurs concours ayant pour thème la 21 turbo seront organisés. Les participants pourront prendre part à une balade touristique.

Article 2 : Propreté des lieux

Chaque participant se voit dans l'obligation de ne pas dégrader les lieux de la manifestation, de ne pas laisser traîner de déchets et de respecter l'environnement.

Article 3 : Participants-Véhicules

Le conducteur doit être titulaire d'un permis de conduire en cours de validité et posséder tous les papiers réglementaires du véhicule (certificat d'immatriculation, police d'assurance, contrôle technique).

Les participants au rallye touristique devront se conformer aux prescriptions du code de la route, du présent règlement et du livre de route. Ils s'engagent à respecter les règles de prudence et de courtoisie qui sont recommandées par l'organisateur. Afin d'éviter des recherches inutiles, tout équipage décidant de quitter l'itinéraire doit le signaler à l'organisateur.

Les véhicules engagés doivent être en tous points conformes au code de la route, les équipements, pneus, échappements, éclairages doivent respecter la réglementation.

Article 4 : Tarifs

Les membres du club devront s'acquitter de la somme de 15€ par véhicule. Pour les non-membres le montant s'élève à 25€ par véhicule. A noter que cette somme donne droit à l'accès au véhicule et son conducteur aux 2 jours que comporte la manifestation ainsi qu'un sac cadeau.

Article 5 : Assurance

Une police d'assurance est souscrite par l'organisateur pour garantir, en cas d'accident, d'incendie ou d'explosion survenant en cours de manifestation, les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant incomber à l'organisateur et aux participants du fait de dommages corporels ou matériels causés à des tiers. Les garanties "Dommages" et "Vol" sont exclues et restent toujours de la responsabilité de leurs propriétaires.

Tous les véhicules engagés devront être assurés en complet accord avec la législation en vigueur.

Article 6 : Réclamations et précisions

Cette manifestation se déroulant sous le signe de l'amitié, aucune réclamation ne sera admise. Chaque participant s'engage :

- à respecter le présent règlement et à accepter les décisions de l'organisateur
- à n'exercer aucun recours à l'encontre de l'organisateur en cas de blessure, d'accident, de vol, incendies etc... survenant à l'occasion de cette manifestation : cette liste n'étant pas limitative....

Nom : **Prénom :**

Date et signature précédées de la mention ""REGLEMENT LU ET APPROUVE""